

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 62/63/SPCG créant à titre temporaire 4 emplois de surveillants de travaux journaliers dans les cercles de Dikhil et Tadjourah.

n° 62/63/SPCG

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
15 juin 1962

Numéro JO  
n° 6 du 30/06/1962

Date du numéro  
30 juin 1962

### TEXTE INTÉGRAL

Sont créés à titre temporaire quatre emplois de surveillants de travaux journaliers dans les cercles de Dikhil et Tadjoura. Les titulaires de ces emplois sont respectivement : — à Dikhil : Ahmed Hassan Liban dit Goad, Aden Cheïd Hassan, Barkat Dirieh Guedid : — à Tadjoura : Abdou Rahman Ahmed Hassan dit Gabode. Le montant mensuel du salaire forfaitaire comprenant toutes indemnités est fixé à 20.000 francs et est imputable sur le chap. 24, n art. 9 et 10 du Budget local pour l'Exercice 1962.